

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2026**DÉLIBÉRATION N° B_2026_43
OUTILS DE COMMUNICATION – MAGASINS DE PRODUCTEURS ET COMMERCE
LOCAUX, MARQUE VALEURS PARC**

Date de la convocation
22/09/2026

Le 29 septembre 2026 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
LAFRIQUE Philippe	x				
MICHON Marie-Hélène		G. BARAT	X		
SERRE Françoise		P. LAFRIQUE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	8

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe	x				
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry					
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal**Communautés de Communes**

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
CGS	CAGNON Olivier	X				
PV	DELEFOSSE Laurent			x		
VMM	LEGRAIN Olivier		S. BEZEAU	X		
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	2	1		3	3

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BEAUMONT Didier	X				
	BEZEAU Sophie	X				
	HORNEBECK Catherine	X				
	POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	X		
	WORINGER Frédéric	X				
23	BERTRAND Frédéric	X				
	MASSON Sylvie	X				
87	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	7	1		8	8
	TOTAL EPCI et communes	9	2		11	11

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODE PROJET 5109 Accompagnement agricole

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition – valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 20 : relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles

Mesure 21 : développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

Stratégie agricole du Parc : axe valorisation des productions locales.

Contrat de Parc 2023-2026 : fiche action 4.5 : valorisation des productions du territoire.

Le rapporteur, Geneviève BARAT, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C_2026_12 du Comité syndical du 1er juillet 2026 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- la Charte 2018-2033 et notamment l'axe 2 valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement en particulier les mesures 20 et 21

- la stratégie agricole du Syndicat mixte de gestion du Parc, et notamment l'axe valorisation des produits, fin de filière

Contexte :

La communication sur les producteurs réalisant de la vente directe est un axe à développer dans le cadre des actions « valorisation des produits » de la stratégie agricole du Parc, en résonance avec les Mesures de la Charte associées.

Actuellement, elle est réalisée de plusieurs manières, notamment : via la cartographie des producteurs en vente directe (disponible sur le site internet du Parc) ou encore l'accompagnement de la dynamique des magasins de producteurs, via des actions de communication sur les réseaux sociaux, via l'animation de la Marque Valeurs Parc.

L'un des projets de communication et de valorisation des producteurs locaux présenté ici émane d'une demande d'un magasin de producteurs-épicerie : « Les petites cagettes », à Treignac. Plusieurs bénéficiaires de la marque, sur les cahiers des charges viande, petits fruits, et miel, proposent leurs produits dans ce magasin. Certains producteurs sont même à l'origine de la reprise et du développement de la boutique, et de l'association créée pour l'occasion (qui regroupe agriculteurs et consommateurs bénévoles).

L'association a rappelé plusieurs fois lors de rencontres, sa volonté d'une proximité avec le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML), notamment en raison du partage des valeurs concernant l'alimentation de proximité, et l'accès à des produits sains et de qualité. Pour asseoir cette proximité, l'association du magasin de producteurs souhaite pouvoir bénéficier d'outils visuels pour que les clients et visiteurs puissent se rendre compte rapidement du lien entre les produits, les producteurs et le territoire, intégrant l'image du PNR ML.

Description du projet :

Après discussion entre la Présidente de l'association, le Trésorier et la chargée de mission du Parc, deux projets ont été évoqués :

- Une carte du territoire du PNR ML (un peu étendue aux communes alentours), qui serait aimantée et donc modulable en ajoutant des aimants localisant les producteurs qui approvisionnent le magasin.
- Des portraits des producteurs dont le siège est sur le territoire PNR ML comprenant une photo d'eux ou de leur ferme, et un bref encart expliquant leurs méthodes de production et les produits qui en sont issus. Ces portraits seraient imprimés en dur, ou sous cadres.

Ces outils pourront servir d'expérimentation, et pourraient être déployés dans les autres épiceries/magasins locaux qui le souhaiteraient (estimation pour 2027 à 4 épiceries), d'augmenter la visibilité des producteurs en vente directe du territoire aux yeux des consommateurs.

Les portraits prévus ne seraient que pour les producteurs dont le siège est situé sur le territoire du Parc.

Le visuel des portraits pourrait être utilisé ensuite pour valoriser les producteurs sur des stands de dégustation de produits, à la maisonnette d'accueil de Millevaches, ou bien sur des posts pour les réseaux sociaux.

Les producteurs vendant en circuit court travaillent souvent avec plusieurs magasins dépôt. Les portraits pourront donc être repris dans les commerces en question, ce qui permettrait de créer une unité visuelle des produits Parc.

Les portraits pourraient être réalisés par un stagiaire courant 2026/2027. Cette action prendrait environ 2 mois. Le stagiaire peut être spécialisé en communication (les compétences agricoles ne sont pas obligatoires pour cette action). Le stage consisterait en :

- un recensement des besoins auprès des magasins situés sur le territoire du PNR ML ;
- un listing des producteurs en circuit court dont le siège est sur les communes du PNR pour comptabiliser le nombre de portraits à réaliser ;
- définir une trame pour les portraits : comment optimiser la mise en valeur des fermes ;
- rencontrer les producteurs pour réaliser les portraits (photo de qualité des producteurs, de la ferme, des produits, et petit encart explicatif suivant la trame commune).

Par ailleurs, à la suite de la délibération n°B2025_02 du 17 janvier 2025, 10 présentoirs en bois ont été réalisés et distribués aux bénéficiaires de la marque Valeurs Parc qui en avaient fait la demande. Le stock est épuisé et de nouvelles demandes ont été faites au PNR ML. Pour poursuivre et compléter la valorisation des marques Valeurs Parc, il apparaît important de pouvoir réaliser une nouvelle commande de fabrication de présentoirs bois, sur le même modèle qu'antérieurement. 5 présentoirs supplémentaires répondraient de la demande et de nouveaux besoins (vente à la ferme, sur les marchés, ...).

Plans de financements prévisionnels des actions :

Pour l'équipement en communication de l'épicerie de Treignac en 2026, l'équipement de 4 épiceries en 2027, et la fabrication de 5 nouveaux présentoirs en bois à l'attention des marques Valeurs Parc :

Année	Dépenses		Recettes		
	Postes de dépenses	Coûts	Organismes	Taux	Euros
2026	Epicerie de Treignac - carte aimantée - Vignettes aimantées (50 unités) - Portraits (50 cadres)	800 €	Région Nouvelle Aquitaine (contrat de Parc 2025)	35%	280 €
			PNR ML Autofinancement	65%	520 €
2027	4 autres Epiceries - même équipement forfaitaire	3 200 €	PNR ML Autofinancement	100%	3 200 €
2027	Présentoirs Bois pour de nouveaux Marqués	1 250 €	PNR ML Autofinancement	100%	1 250 €
Total		5 250 €	Autofinancement PNR		4 970 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider les propositions d'actions et d'accompagnement en faveur des producteurs agricoles du territoire et des magasins de ventes, ainsi qu'auprès des marques Valeurs Parc
- de valider le budget et le plan de financement associé ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- de valider les propositions d'actions et d'accompagnement en faveur des producteurs agricoles du territoire et des magasins de ventes, ainsi qu'auprès des marqués Valeurs Parc
- de valider le budget et le plan de financement associé ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	4	8		
Départemental = 6	2	2	3	6		
Communes = 8	1	7	8	8		
EPCI = 4	1	2	3	3		
TOTAL = 24		13	18			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le
Et qu'elle a été affichée le



Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 019-251900130-20260929-B_2026_43-DE